

## Horizons et moyens limités : des ministères régaliens condamnés à l'esbroufe

21 mois (d'ici les élections présidentielles de 2022) pour relancer un ministère de l'Intérieur flapi et démobilisé, sa base policière n'allant pas de sitôt oublier les accusations de racisme et les courbettes de Belloubet-Castaner devant Ma-Dalton-Assa-Traoré ?

Plus, l'épée de Damoclès d'une féroce inspection générale - féroce pour les policiers, bien sûr ? En prime, les chacals *antifa*-journalistes infiltrant les commissariats pour tout balancer ensuite ?

Là-dessus, des indicateurs montrant d'inquiétantes évolutions criminelles et dérapages violents :

### **HOMICIDES**

. Règlements de comptes entre malfaiteurs ("*sismographe*" de l'activité du crime organisé) : 2015 : 55 - 2019 : 93, + **69%**

. Tous homicides et tentatives : 2015 : 3 027 - 2019 : 4 048, + **34%**

**COUPS & BLESSURES VOLONTAIRES** criminels et correctionnels :  
2015 : 226 265 - 2019 : 275 183 + **21%**

Rude pente à remonter pour M. Darmanin.

D'autant que le ministère de la justice, seconde aile du front régalien, ne pourra pas beaucoup l'aider dans sa tâche - si même la Diva-Dupond en a seulement l'intention.

Pourquoi ? Ce préalable, pour bien comprendre.

La tranquillité publique, la paix sociale, tiennent entièrement à un seul facteur. Si ce crucial élément n'existait pas, il n'y aurait nul besoin d'un ministère de la justice, d'une police ou d'une gendarmerie. Nous vivrions sereins, au royaume des anges. Ce facteur décisif est la *récidive*.

Si chaque malfaiteur passant à l'acte ne récidivait jamais, la planète serait à 99% pacifique. Tout le travail judiciaire (préventif et répressif) consiste donc à empêcher, tant que possible, criminels et délinquants de récidiver. Or dans les quinze ans écoulés, le bilan de la justice est, rayon récidive, un total désastre.

Retour au printemps 2004 : un rapport parlementaire signé du président d'alors de la commission des lois de l'assemblée nationale détaille le "traitement de la récidive des infractions pénales". Tout y est : la récidive en chiffres... les lacunes du système judiciaire... le besoin d'instruments idoines mesurant la dangerosité des détenus... créer

une méthodologie pluridisciplinaire... vaste débat national... sanctionner plus sévèrement les récidivistes... Bref : il faut "placer la lutte contre la récidive au cœur de la politique pénale". Grande cause nationale : la justice se met donc en ordre de bataille. Tout le monde judiciaire retient son souffle...

Accélééré avant : de 2005 à 2018 (dernières statistiques disponibles) la "récidive légale" des crimes (comme définie aux articles 132-8 à 132-16 du Code de procédure pénale) **triple** en 14 ans ; celle des délits **bondit de + 118%**.

Catastrophe bien sûr cachée au public. Jusqu'au 22 octobre 2019 où *Le Monde* en remet une couche en titrant "La prévention de la récidive au cœur de la réforme pénale" : le manège des réformes-bidon repart pour un tour.

*(Tableau et sources, ci dessous).*

Un ministère de l'Intérieur dont la base traîne les pieds...

Un ministère de la justice incapable - faute de moyens suffisants - de se réformer.

De fait, la propagande Niel-Drahi ne sera pas de trop pour vendre aux Français la comédie de la reprise en mains et du grand retour à l'ordre.

